

Rapport tel que prévu par l'article L1122-23 du CDLD

BUDGET 2019

.....

Le budget 2019 est en équilibre, respectant ainsi les directives de la Région wallonne.

Pour ce premier budget de la législature, nous avons privilégié un budget « vérité », un budget plus « théorique » qui sera inévitablement adapté en cours d'année en fonction des événements qui se présenteront à nous. Cela permet de prévoir tout incident éventuel au cours de l'année et de ne pas être pris au dépourvu.

Ce budget respecte la circulaire budgétaire du Gouvernement wallon et les directives européennes en matière d'équilibre, d'endettement et de responsabilisation des entités « consolidées » que sont le CPAS, la Zone de Police et les ASBL pour lesquelles nous avons des contrats de gestion et que nous finançons à plus de 50%.

Dépenses de personnel :

Afin de faire face à l'augmentation de la population et du parc immobilier, pour lesquels nous obtenons des recettes supplémentaires (IPP et PI : +930.000 euros), les services ont dû être renforcés afin de pouvoir continuer à offrir un service efficace et de qualité aux citoyens.

Les compétences et les matières à charge des communes sont de plus en plus exigeantes, complexes et cela exige du personnel qualifié et parfaitement formé.

Pour faire face à cette charge de travail supplémentaire, nous avons donc fait le choix, pour commencer cette législature, d'engager du personnel qualifié, après des années de statu quo en matière de recrutement.

Les motifs qui ont conduit à cette augmentation de la masse salariale sont les suivants :

- Ne plus faire appel à la sous-traitance dans les domaines où nous pouvons assurer la mission avec un meilleur contrôle et une qualité supérieure (services de nettoyage, SIPP,...)
- Respecter les exigences en matière de sécurité des bâtiments (mise aux normes,.. électricité, alarmes incendie, sécurité physique,..)
- Rencontrer les besoins des citoyens en matière de mobilité, d'urbanisme, en fonction de la législation complexe existante
- Transmettre une information complète et de qualité envers la population et gérer les nouveaux médias (notamment les réseaux sociaux)
- Donner les moyens nécessaires à un enseignement communal de qualité dans nos deux écoles fondamentales et au sein de notre Académie de musique. Cela suppose du personnel d'encadrement en suffisance pour nos jeunes, pendant les périodes de cours mais aussi en dehors, surveillances lors d'activités extrascolaires, garderies, etc... Ce personnel n'est pas pris en charge financièrement par la Communauté française.
- Continuer à développer la politique de la Petite enfance en proposant aux parents qui nous confient leurs enfants, un accueil de qualité.
- Promouvoir une vraie politique du personnel : évolution de carrière, fonds de pension...

Malgré cette augmentation, le pourcentage du budget consacré au personnel reste en dessous de la moyenne générale des autres Communes en Région wallonne, soit 39%.

Gestion de la dette :

Notre dette est stabilisée et respecte les critères de Maastricht : le solde restant dû avoisine les 55% du budget annuel et le remboursement annuel (K+I) est de +/- 7%.

Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement se stabilisent d'année en année et respectent strictement les règles en vigueur, soit une augmentation annuelle de maximum 2%.

Les dépenses de transfert :

Elles concernent principalement :

- CPAS
- Zone de Police
- Zone de secours
- ASBL Waterloo Sports

L'augmentation sensible cette année concerne principalement la Zone de police due à une modification de la législation.

Les Zones de Police ont, en effet, l'obligation (circulaire budgétaire SPF Intérieur) de budgéter un 13ième mois de salaire. C'est une correction technique « one shot » provenant d'une différence d'interprétation du SPF Intérieur en 2011 entre les règles comptables des pouvoirs locaux et des services fédéraux.

Par ailleurs, la dotation à la Zone de secours augmente également suite à la révision et à l'harmonisation du statut administratif et pécuniaire du personnel des services d'incendie.

Le CPAS se maintient au même niveau d'intervention depuis plusieurs années, malgré les multiples missions qui lui sont imposées par les autres niveaux de pouvoir.

Les investissements :

Nous continuons à investir de manière constante, dans les différents domaines que sont :

- L'amélioration du réseau routier, voiries et trottoirs (asphaltage, mise en souterrain, aménagement des abords,...)
- Amélioration et entretien des bâtiments dont nous sommes propriétaires (enseignement, culture, tourisme, sports,..)
- Sécurité et hygiène (égouttage, bassin de retenue, éclairage public,..)
- Equipements individuels, véhicules d'intervention, matériel et logiciels informatiques pour la Police...

SERVICE ORDINAIRE

Le service ordinaire du budget présente un solde positif à l'exercice propre de **32.650,43 EUR** et un résultat cumulé positif de **473.655,91 EUR**.

A. RECETTES

Les recettes de l'exercice propre 2019 s'élèvent à **39.238.155,38** euros par rapport à **38.733.580,33** euros au budget 2018 après MB 2.

Principales variations par rapport au budget 2018 après MB2 :

Recettes de transferts (+ 318.000) :

- | | |
|--|-----------|
| - Augmentation du rendement de la taxe additionnelle au Pr.I. (14.691.940) | + 630.000 |
| - Augmentation du rendement de la taxe additionnelle à l'I.P.P. (10.130.399) | + 296.000 |
| - Diminution sur la vente de sacs poubelles | - 150.000 |
| - Diminution subvention APE | - 200.000 |
| - Diminution permis de bâtir et de lotir | - 150.000 |

B. DEPENSES

Les dépenses de l'exercice propre 2019 s'élèvent à **39.205.504,95** euros par rapport à **37.753.526,28** euros au budget 2018 après MB 2.

Principales variations par rapport au budget 2018 après MB 2 :

Dépenses de Personnel (+ 1.520.000)

- Le budget ne tient pas compte des congés de maladie ni des interruptions de carrière. Ces dépenses sont généralement contenues durant l'exercice, comme ce fut le cas en 2018 (diminution en MB 1 et MB 2) et représentent en général +/- 3% de diminution
- Indexation de juillet 2019 prévue
- Evolution barémique normale pour le personnel statutaire et contractuel sur toute l'année 2019
- Engagements et remplacements en 2018 calculés en année pleine
- SIPP et service de nettoyage en année pleine (fin de la sous-traitance)

Dépenses de fonctionnement (- 540.000)

- Fin de la sous-traitance pour le service de nettoyage et SECUREX
- Fin de la location des pavillons préfabriqués pour l'Ecole de Mont St Jean
- Diminution consommation gaz et électricité
- Diminution des dépenses d'informatique

Dépenses de transferts (+ 490.000)

- Dotation au CPAS est identique à celle de 2018 après MB2
- Dotation à la ZP augmente de **312.000 €** (obligation de budgéter un 13^{ième} mois en matière de personnel)
- Dotation zone de secours augmente de **120.000 €**
- Dotation pour Waterloo Sports augmente de **55.000 €**

Dépenses de dette (- 20.000)

Gestion active de la dette – Taux moyen pondéré 2,83% - 65% des emprunts sont en taux fixe.

Ventilation des dépenses ordinaires

Personnel	15.610.427,81	39,82%
Fonctionnement	8.018.024,71	20,45%
Transferts	12.817.894,30	32,69%
Dette	2.759.158,13	7,04%
Prélèvements	0,00	0%
Total (exercice propre)	39.205.504,95	100,00%

C. ANTERIEURS – 2018

L'ONSS a fait parvenir en août 2014, la simulation des cotisations de responsabilisation pour les années 2014 à 2020 (charges patronales secteur pension – statutaires).

Selon la circulaire budgétaire, cette cotisation pour 2018 doit être inscrite aux antérieurs du budget initial de 2019 et elle s'élève à **385.089 euros**.

SERVICE EXTRAORDINAIRE

1. Le tableau des voies et moyens du service extraordinaire, **repris et détaillé dans l'annexe n° 7**, donne une vue précise des investissements projetés et du mode de couverture des dépenses soit :

Mode de couverture	Montant
Fonds de réserve extra	2.859.877,74
Emprunts	2.232.000,00
Subventions	534.745,00
FRIC	(167.000) (FRE)
Montant des projets de dépenses	5.626.622,74

2. Principaux axes des investissements extraordinaires

20150061	AMENAGEMENT DES ABORDS CHAUSSEE BARA	715.000
20150063	REAMENAGEMENT ET EXTENSION ECOLE MSJ	280.000
20180058	SUBSIDE POLICE	213.000
20170009	ASPHALTAGE - DIVERSES ARTERES	200.000
20170012	SUBSIDE MUSEE	410.000
20170014	MAINTENANCE ET EQUIPEMENT MAISON COMMUNALE	240.000
20170072	MSJ CUISINE	350.000
20170025	BASSIN DE RETENUE - BOIS DES BRUYERES	730.000
20180057	MAINTENANCE PISCINE ET WATERLOO TENNIS	197.000

Waterloo, le 12 décembre 2018

La Bourgmestre en charge des Finances
communales



Florence REUTER

